



Paris, le 10 avril 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RESULTATS DE L'ENQUETE DE MARS 2015 SUR LES MODALITES ET CONDITIONS DE CREDIT ATTACHEES AUX CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES LIBELLES EN EUROS ET AUX MARCHES DE PRODUITS DERIVES DE GRE A GRE (ENQUETE SESFOD)

- Légère détérioration des modalités de crédit proposées aux contreparties sur l'ensemble des catégories de transactions, essentiellement par les banques n'appartenant pas à la zone euro.
- Amélioration des conditions tarifaires pour le financement garanti par des titres libellés en euros, notamment lorsque des titres de dette publique sont affectés en garantie.

Si les modalités de crédit, notamment les conditions tarifaires telles que les écarts/taux de financement, proposées aux contreparties sur l'ensemble de la gamme des cessions temporaires de titres et des catégories de transactions sur produits dérivés de gré à gré (OTC) sont, dans l'ensemble, devenues légèrement moins favorables au cours de la période de référence de trois mois qui s'est achevée en février 2015, les résultats de l'enquête montrent une assez forte dispersion des réponses en fonction du lieu où sont domiciliées les banques interrogées, le durcissement net global des tarifs proposés étant presque intégralement imputable aux banques dont le siège se situe à l'extérieur de la zone euro.

Les participants à l'enquête ont largement fait état d'une réduction des écarts/taux de financement proposés aux clients lors de la fourniture de financements garantis par des titres libellés en euros sur la

période de référence allant de décembre 2014 à février 2015. L'assouplissement des conditions proposées a été particulièrement notable pour les titres de dette publique et la réduction des écarts/taux de financement mentionnée est essentiellement due aux participants dont le siège se situe dans la zone euro. Les participants à l'enquête de mars 2015 ont indiqué que les autres modalités de crédit, notamment le montant maximum du financement, l'échéance la plus longue pour les financements consentis et les décotes, sont demeurées fondamentalement inchangées pour la plus large part des garanties en euros couvertes par l'enquête.

En ce qui concerne les évolutions des modalités de crédit par type de contrepartie sur un horizon plus long, globalement, par rapport à l'année dernière, un faible pourcentage net de participants ont légèrement assoupli les conditions tarifaires proposées à la majorité des catégories de contreparties, tandis que les conditions non tarifaires se sont légèrement durcies. Les résultats cumulés des enquêtes de mars 2015 et mars 2014 indiquent que, dans l'ensemble, les conditions générales de crédit proposées se sont assouplies au cours des deux dernières années. L'assouplissement des conditions générales de crédit à partir de la période décembre 2012-février 2013 a été particulièrement sensible pour les *hedge funds*, les banques et les courtiers, et les emprunteurs souverains.

L'enquête SESFOD est réalisée quatre fois par an et couvre les évolutions des modalités et conditions de crédit sur les périodes de référence de trois mois s'achevant en février, mai, août et novembre. L'enquête de mars 2015 a collecté des informations qualitatives sur les évolutions intervenues entre décembre 2014 et février 2015. Les résultats reposent sur les réponses d'un panel de 28 grandes banques, dont 14 banques de la zone euro et 14 banques ayant leur siège à l'extérieur de la zone euro.

**Pour les demandes des médias, veuillez contacter William Lelieveldt au numéro suivant :
+ 49 69 1344 7316.**

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.